

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DECISION PAR DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2021 : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ "LES FOUÉES"

Direction Proximité - Politique sportive
- FSSE
Numéro : 2021-D-207

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2021 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2021, est approuvée la convention d'occupation précaire entre la société « Les Fouées » située 8 route de Cheville 16200 MERIGNAC et GrandAngoulême.,

Article 2 : La convention prévoit que la société « Les Fouées » est autorisée à occuper un emplacement à l'Espace Carat du 3 au 5 septembre 2021 pour la vente de produits de restauration rapide à emporter.

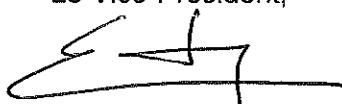
GrandAngoulême mettra à la disposition de l'occupant un espace extérieur.

Article 3 : L'occupation d'un emplacement à l'Espace Carat par la société « Maison Lafaye » est consentie moyennant une redevance de 534 € TTC.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le – 3 AOUT 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le – 4 AOUT 2021
Publié ou notifié,
Le – 4 AOUT 2021